



Règlement du concours

Maisons décorations et illuminations de Noël 2024

1- Organisation du concours

Ce concours, organisé par la Mairie, est ouvert à tous les habitants de Boulton sur Suipe ayant illuminé et décoré leur maisons (jardins et/ou façades) **sur le thème de Noël avec visibilité depuis la rue pour le jury.** Il est gratuit et a pour but la valorisation du cadre de vie de notre village.

2- Inscription

Elle se fait via le remplissage du bulletin d'inscription fourni avec le bouqu'info de novembre/décembre 2024 ou en le téléchargeant sur le site de la commune. Ce bulletin peut être retourné via la boîte aux lettres de la mairie ou par mail commune.boultonsuipe@gmail.com

La clôture des inscriptions est fixée au 13 décembre 2024. L'inscription à ce concours vaut pour acceptation du règlement.

3- Critères d'évaluation des décorations et des illuminations de Noël

Un jury passera évaluer les maisons candidates entre le 17 et 20 décembre 2024. Son attention sera portée sur les illuminations, les sujets, les créations artistiques, les jeux de couleurs et la préservation de l'environnement...

Les membres du jury s'interdisent de pénétrer sur les propriétés privées. Les illuminations doivent donc être visibles de la voie publique.

Le jury pourra prendre des photos qui pourront être publiées dans le journal communal.

Afin de respecter le plan de sobriété énergétique du gouvernement, nous vous incitons à éteindre toutes vos décorations lumineuses de 23h à 6h.

4- Résultats et remise des prix

Une cérémonie sera organisée pour annoncer les gagnants et remettre les prix.